

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E,  
OU P A P I E R - N O U V E L L E S  
DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du VENDREDI 12 Août 1791.

E S P A G N E.

Extrait de la gazette de Madrid, du 26 juillet.

LA semaine dernière le roi tint chapitre de l'ordre de la Toison d'or, dans la salle des Royaumes, & donna le collier au duc d'Albe & au comte de Florida-Blanca.

Le 18, le duc de l'Infantado se couvrit devant le roi, en qualité de grand-d'Espagne de la première classe.

La cour continue à publier les détails du siège d'Oran, que les Maures poussent avec beaucoup d'activité. Les dernières opérations connues vont jusques au 11 de ce mois. Tous les matins le feu de leurs nouvelles batteries est très-vif, & celles de mortiers jouent une heure de plus que celles de canons; ils travaillent continuellement à former de nouveaux épaulements qui s'avancent vers la première parallèle, & principalement en face du fort Saint-Charles, dont ils ne sont plus qu'à 200 vares de distance; ils élèvent leurs parapets assez hauts pour n'être point vus, & ils laissent seulement des meurtrières très-petites pour le feu de la mousqueterie.

Leur batterie nouvelle de Punta-Roma, dirigée contre la tour de la Nativité, nous incommode plus qu'elle ne cause de mal.

Le 10, on vit sortir du camp ennemi divers charriots qui se dirigèrent vers les hauteurs de Gamez, où le lendemain il fut établi une nouvelle batterie de mortiers.

Le grand camp du Bey s'est formé sur la droite & la gauche de quelques tentes qui avoient été placées la veille en-deçà de la mosquée de Chavan, l'ennemi a mis le feu dans le local qu'il a abandonné.

Chaque jour on perd quelques hommes; mais il n'y a eu encore aucun engagement important. On a fouillé les environs de notre ligne, & on y a tué ou pris quelques Maures.

Les troupes qui composent notre armée sous Oran sont un bataillon de gardes espagnoles, un de gardes vallonnes, les régimens d'Espagne, de Savoie, de Milan, de Murcie, de Cordoue, des Asturies, de Majorque, un corps d'artillerie & un corps de volontaires de la marine qui ont demandé à servir sur terre. Il paroît que ce siège sera long, à moins qu'un renfort de troupes ne facilite une sortie pour écarter les Maures qui ont investi la place de manière à l'incommoder beaucoup du côté de leurs principales attaques.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 28 juillet.

On a remarqué que, depuis le 24 de ce mois, le ministre de France n'a pas paru au cercle de la cour; & déjà le bruit s'est accrédité que le 23 juillet au soir, il a été notifié à M. de Noailles, de la part de S. M. l'empereur: « que dès ce moment, & aussi long-tems que le roi de France ne sera pas rétabli dans ses pouvoirs, autorité & prérogatives, il ne sera plus reconu à la cour de Vienne en qualité de ministre représentant de S. M. Très-Chrétienne ».

L'avantage que les Russes ont remporté le 9 juillet sur

l'armée turque, près de Maczin, ne pourra que hâter la pacification générale. Voici quelques détails nouveaux sur cette importante victoire.

« Le prince de Repnin, posté avec son corps d'armée près de Ga'atz, ayant été instruit que les troupes du grand-visir s'approchoient du côté de Maczin, résolut sur-le-champ de passer le Danube pour leur livrer bataille. Comme son dessein n'étoit pas de s'établir sur la droite de ce fleuve, il ne prit des munitions de bouche que pour quatre jours seulement. Le passage s'exécuta sans le moindre accident, & vingt-quatre mille hommes, dont presque la moitié cavalerie, furent heureusement transportés sous Maczin, avec l'artillerie nécessaire. Les Turcs se trouvoient à la distance de cinq lieues environ, & le prince Repnin, après avoir fait toutes les dispositions nécessaires, donna ordre de marcher à l'ennemi. Ce fut à l'aube du jour du 10 que les deux armées se trouverent en présence. La cavalerie turque qui se trouvoit sous les armes, s'étant attendue à l'approche des ennemis, fondit aussitôt sur eux avec son impétuosité ordinaire; mais la résistance que les Russes opposèrent à cette cavalerie qui avoit à sa tête le fameux Ozagan-Oglou, fut telle qu'il la firent d'abord reculer, de manière que par sa retraite précipitée, elle mit le désordre par-tout. Ce fut en ce moment que les Russes, profitant de la confusion qu'ils remarquèrent dans l'infanterie ennemie, la chargerent si à propos qu'en peu de tems elle fut entièrement culbutée & forcée de se retirer avec précipitation, après avoir laissé sur le champ de bataille quatre à cinq mille morts & autant de blessés. Après cette déroute générale, les Russes se voyant maîtres du camp des Turcs, s'emparèrent de trente piéces de canons abandonnés par les ennemis, ainsi que des munitions de guerre & de bouche. Les vivres surtout se trouverent en si grande quantité que le prince Repnin avoit jugé devoir conserver sa position jusqu'à ce qu'il les eût fait consommer par ses troupes. La cavalerie légère envoyée à la poursuite des fuyards, avoit rapporté le lendemain de la bataille, que les Turcs s'étoient déjà éloignés à la distance d'environ douze lieues, & qu'on voyoit par-tout de loin des pelotons qui se retiroient au-delà de l'endroit où le grand-visir se trouvoit. La relation du prince de Repnin porte à la vérité que le grand-visir n'avoit été que simple spectateur de la défaite de ses troupes; mais un autre rapport dit qu'il s'étoit avancé avec son corps de réserve pour soutenir les cavaliers asiaticques; mais qu'il avoit été empêché d'exécuter son dessein par la trop grande confusion qui régnoit dans cette troupe, qui dans sa fuite entraînoit en même-tems les Janissaires, & les forçoit à se replier ». — C'est assurément un grand malheur pour la Porte ottomane que cette défaite qui arrive précieusement au moment où il s'agit de renouer les négociations au congrès, & d'ouvrir peut-être celles avec la Russie: mais les sentimens déjà connus de cette dernière puissance, sentimens qui ne s'écartent point d'une sage modération, doivent rassurer la Porte sur le succès de ses négociations avec la Russie, comme elle peut également se persuader que l'empereur Léopold, constant dans ses principes, ne voudra pas tirer tous les avantages dont la situation critique où se trouve

l'empire Ottoman, & les vœux de la nation hongroise l'invitent à profiter en ce moment.

## P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 1<sup>er</sup> août.

On mande de Namur qu'un officier du régiment de Clairfait, visitant un soir les chambrées, surprit un soldat qui faisoit à ses camarades la lecture des *droits de l'homme*. Il le fit aussitôt arrêter, ainsi que tous ceux de sa chambrée, qui étoient au nombre de trente. Le lendemain un conseil de guerre condamna le lecteur à être pendu, & ses auditeurs à passer par les courroies. La sentence fut exécutée sur-le-champ. Si le soldat & ses complices n'ont pas commis d'autre crime, comme on l'assure, le conseil militaire qui a prononcé leur condamnation peut se vanter d'avoir surpassé en cruauté l'horrible tribunal de l'inquisition. Il est impossible que Léopold approuve un jugement aussi absurde qu'atroce, également contraire aux principes de la justice & à ceux de saine politique. C'est en faisant des martyrs qu'on a donné des prosélytes aux opinions les plus absurdes. Livrer aux bourreaux les amis de la liberté, c'est hâter la chute de la tyrannie.

( Cet article ne nous étant pas arrivé par nos correspondances ordinaires, les faits qu'il contient méritent confirmation ).

## F R A N C E.

De Paris, le 12 août.

Dans la gazette de mercredi 10 juillet, quelques réflexions ont été hasardées sur les moyens de rappeler en France ceux des émigrés qui n'ont manifesté aucune vue hostile contre leur patrie. Cet article n'est d'aucun des auteurs connus de la *Gazette-Universelle* : celui qui l'a communiqué n'a aucune espèce de relation avec MM. Lameth & Barnave; il est même plus prévenu contre eux que pour eux. Les journaux exagérés parloient sans cesse d'une négociation ouverte avec les émigrés : il a cru bonnement pouvoir y ajouter foi; & comme ces papiers attribuent à l'absence de ces émigrés & les troubles dont nous sommes agités, & la disette de numéraire dont nous sommes affligés, il a imaginé des moyens de faire cesser ces deux fléaux, en attirant les auteurs dans le sein de leur patrie : sur-tout il est frappé de l'idée que nous avons tout à craindre des puissances étrangères, & il a cru que moins la constitution auroit d'ennemis, plus nous serions en état de résister à nos voisins. Voilà les sentimens qui nous ont paru avoir dicté les réflexions insérées dans notre feuille. Nous ne suspecterons jamais celui qui nous les a fournies. Il a fait ses preuves en droit public, & il n'a pas oublié les droits des hommes. Il est actuellement à la campagne; mais nous connoissons assez sa loyauté pour préjuger qu'il ne fera aucune difficulté de se nommer, s'il devenoit nécessaire que son nom imposât silence aux détracteurs.

Il a paru sur l'évasion du roi & sur toutes les circonstances qui l'ont accompagnée, une multitude de récits, quelquefois détaillés & souvent différens. Il est impossible que par-tout la vérité ait été connue. Nous avons déjà reçu plusieurs réclamations sur ceux que nous avons publiés. Voici celles qui nous ont paru les plus importantes.

M. Canitrot, maître de la poste aux chevaux de Clermont en Argonne, a été accusé, dans une relation que nous avons tirée de la *Chronique*, d'avoir reçu trois louis d'un courrier du roi. Il soutient que rien n'est plus faux, que le prix de la course n'a même été payé qu'à Varennes à ses postillons qui, à leur retour, ne savoient pas plus que leur maître qu'ils eussent conduit le roi, puisqu'il ne fut reconnu qu'après leur départ.

Le bruit s'étoit répandu que les citoyens de Châlons-sur-

Marne avoient eu le projet de garder le roi plusieurs jours. La société des amis de la constitution de cette ville les a disculpés dans une lettre écrite aux Jacobins à Paris.

Ce qui a paru de plus authentique, est sans doute le rapport de M. Muguet, fait le 13 juillet à l'assemblée nationale. Nous en avons déjà extrait ce qui regarde l'évasion du roi dans nos feuilles des 19 & 20 juillet. Voici la fin de ce qu'il y a de plus intéressant dans ce rapport.

Fin des détails particuliers à l'évasion du roi, pour servir de suite aux numéros 200 & 201.

« Pendant que le roi persistoit à vouloir se rendre à Mont-Médi, arrivent à Varennes 25 dragons de Douglas qui font différentes manœuvres. On craint qu'ils ne veuillent s'emparer des batteries : alors on change les dispositions de ces batteries; on les place aux deux extrémités de la rue pour mettre le détachement entre deux feux : le sieur Douglas s'en aperçoit; il reconnoît l'insuffisance de ses forces; il veut s'éloigner pour amener d'autres forces. Le major de la garde nationale l'arrête, lui dit que le roi n'a besoin que de cinquante hommes. L'aide-de-camp veut forcer le passage; il porte un coup de sabre au major, qui l'évite, & lui tire un coup de pistolet qui lui casse l'épaule. Le combat se passe en présence des hussards qui ne font aucun mouvement. L'aide-de-camp se retire, & le détachement demande un officier de la garde nationale pour le commander. A l'instant on entendit de tous côtés des cris de *vive le roi! vive la nation! vive l'assemblée nationale! vive Lauzun!* (c'est le nom du régiment dont un détachement étoit en ce moment à Varennes). Un cavalier de la gendarmerie de Clermont, qui avoit rencontré le fils du général Bouillé, qui faisoit avancer de Dun un détachement de hussards, & qui avoit couru un très-grand danger, redoubla les inquiétudes. On sentit la nécessité de faire presser le départ du roi; le nombre des gardes nationales qui arrivoient de tous côtés, rendoient ce départ dangereux. Arrivent en ce moment deux couriers, dont un étoit un aide-de-camp de M. la Fayette; il étoit porteur d'ordre de l'assemblée nationale; il le présente au roi, & lui exprime la douleur dans laquelle son départ avoit plongé la capitale, le danger qu'il y avoit à prolonger son séjour dans un lieu aussi peu éloigné des frontières; qu'il pouvoit disposer de sa personne & de tous les citoyens qui l'environnent. Le roi insiste toujours, & dit que son intention n'avoit jamais été de quitter la France, mais seulement la capitale, & qu'il vouloit partir pour Mont-Médi. Chaque instant augmentoit le péril & redoublait les alarmes; le détachement des hussards qui étoit à Dun, commandé par le sieur Delon, paroit & veut forcer le passage, mais inutilement; il est repoussé.

Le départ aussitôt est décidé; les citoyens fournissent chevaux & voitures; le sieur de Senecourt, commandant de la garde nationale de Neuville, est nommé pour commander l'escorte. A peine le cortège étoit-il en marche, qu'on aperçut sur les hauteurs un nombreux détachement de Royal-Allemand, qui voyant la bonne contenance des gardes nationales & leur nombre, n'osa pénétrer. Un peloton de hussards se détache, ayant à leur tête le fils du général Bouillé qui veut tenter le passage; mais le passage est impossible, il est forcé de rejoindre sa troupe. Les officiers municipaux de Varennes se proposoient d'accompagner le roi jusqu'à la capitale; mais arrivés à Clermont, ils apprirent que le détachement de cavalerie qui environnoit Varennes, y avoit jeté l'alarme. Le péril de leur patrie les rappelle, & après avoir confié la garde du roi à la municipalité & au district de Clermont, ils retournerent à Varennes rassurer leurs concitoyens, les aider de leurs conseils, & partager leurs dangers.

Le roi, sur sa route, éprouve par-tout les mêmes égards de la part de la garde nationale; par-tout il vit le même empressement à le défendre; les cris de *vive la nation! vive l'assemblée nationale!* dirent le convaincre que la France entière n'avoit qu'un vœu, qu'un sentiment, celui de vivre sous une constitution libre.

Le général Bouillé, pour assurer l'exécution de ses projets & couvrir ses perfides manœuvres, avoit depuis long-tems préparé les esprits aux différens mouvemens des troupes qu'il se proposoit de commander. Il avoit annoncé que les dispositions des puissances étrangères l'obligeroient à former un camp pour se mettre à l'abri d'une invasion, & Mont-Médi étoit le lieu qu'il avoit désigné pour cet objet.

Sous ce prétexte, un cordon de troupes avoit été formé sur la frontière, & des escadrons avoient été placés en seconde ligne, en différens postes. Des ingénieurs s'étoient transportés à Mont-Médi, ils avoient tiré près de cette ville des lignes pour le camp projeté, & le sieur Devalcourt, commissaire des guerres à Thionville, devoit faire plusieurs voyages pour y disposer les logemens, pourvoir aux vivres & fourrages, & assurer les autres préparatifs nécessaires.

Le 18 juin, le général se rend avec son état-major & plusieurs officiers-généraux, à Mont-Médi, pour reconnoître la place & le terrain qui avoit été tracé pour assiéger le camp. Il donne les ordres pour faire cuire 18 mille rations de pain, préparer les fourrages. Les différens corps

de troupes  
Le général  
Royal-Alle  
d'élèves : la  
dans la nu  
mandés par  
servir d'éc  
pour accom  
étoient qu  
relai, jusq  
par des off  
jugeoient à  
devoient p  
devoit, ap  
dans les m  
néral. Le s  
arrivera le  
de Saxe &  
25 à Mont  
sieur de C  
l'ordre qu'  
mont s'opp  
de Damas  
rennes, es  
est arrêté  
M. Choise  
Le généra  
Allemand  
tête de ce  
halte, &  
rendre à  
mande s'il  
200 louis  
amène son  
fait défen  
régiment d  
route de l  
sieurs Kli  
qui l'acco

Au co  
du bailli  
assimilé  
en Franc  
diplomate  
autres le  
de Caun  
de dispo  
sur l'arr  
de nouv  
l'amitié  
M. Desp  
se fortifi  
sur les f  
républiq  
qu'avec  
des préc  
des arm  
3 mille  
à deman  
compte  
de Fran  
positions  
taire. M  
noinno  
pas à es  
sions pe  
prompt  
responsa  
notre fe

de troupes composés de soldats allemands ou étrangers, sont en marche. Le général arrive le lendemain à Stenay, fait manœuvrer le régiment Royal-Allemand, s'assure autant qu'il le peut du corps, en le comblant d'éloges : là il reçoit un courrier qui lui annonce que le roi doit partir dans la nuit du 20 au 21. Sur-le-champ il fait partir des hommes commandés par des officiers sûrs, chargés de disposer de la troupe pour servir d'escorte & annoncer par-tout que les précautions étoient faites pour accompagner un trésor. Les mesures qui avoient été données, étoient que depuis la première poste après Châlons, il y avoit à chaque relai, jusqu'à Mont-Médi, des détachemens de 100 hommes, commandés par des officiers de confiance, avec l'autorisation d'annoncer, s'ils le jugeoient à propos, que c'étoit le roi qu'ils escorteient, & dont ils devoient protéger la marche. Le détachement placé sur la route du roi, devoit, après son passage, se replier, couvrir sa marche, & se réunir dans les murs de Mont-Médi où devoit se faire le rassemblement général. Le sieur Heymans, maréchal-de-camp, annonce à M. Bouillé qu'il arrivera le 25 à Mont-Médi; il lui fait part qu'il trouve les régimens de Saxe & de Berchény bien disposés, & qu'ils arriveront également le 25 à Mont-Médi, avec le régiment de Castella, sous la conduite du sieur de Choiseul. Toutes ses précautions sont inutiles; on n'exécute pas l'ordre qu'il a reçu, & les chefs sont arrêtés. La municipalité de Clermont s'oppose au départ de l'escadron que commandoit le sieur Charles de Damas, qui est obligé de faire mettre pied à terre, & gagne Varennes, escorté seulement d'un officier & d'un maréchal-des-logis. Le roi est arrêté à Varennes. Un cavalier qui traverse la rivière, envoyé par M. Choiseul-Stainville, annonce à M. Bouillé les différens mouvemens. Le général ordonne, à trois heures du matin, au régiment de Royal-Allemand de monter à cheval. Il part de Stenay à cinq heures, à la tête de ce régiment; & après avoir marché quelque tems, il fait faire halte, & annonce aux cavaliers que le roi est arrêté, qu'il veut se rendre à Mont-Médi, & qu'il les a choisis pour sa garde; il leur demande s'ils veulent le suivre; les cavaliers y consentent; il leur donne 200 louis : il est joint en route par un détachement de hussards qui lui amène son fils. Arrivé à Varennes, il reçoit un courrier du roi qui lui fait défense de ne rien entreprendre; il retourne sur ses pas avec le régiment de Royal-Allemand. A peine arrivé à Stenay, il demande la route de l'abbaye d'Orval, terre de l'Empire, où il s'enfuit avec les sieurs Klinglin & d'Offlyse, maréchaux-de-camp, & quelques officiers qui l'accompagnent.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. de Beauharnais).

Du jeudi 11 août. Séance du matin.

Au commencement de la séance, on a fait lecture d'une lettre du bailli de Virieu, qui demande que l'ordre de Malte soit assimilé pour les indemnités aux princes étrangers possesseurs en France. Cette lettre a été renvoyée aux comités des finances, diplomatique, &c. M. Desprès de Cracy a lu ensuite deux autres lettres, l'une du baron d'Erlach, & l'autre du bailli de Caumont, qui se disent chargés par la république de Berne de dissiper les inquiétudes que pourroit concevoir la France sur l'arrivée des troupes dans le pays de Vaud, & de faire de nouvelles protestations d'alliance. On ne croit gueres à l'amitié de ceux qui en parlent le poignard à la main. Aussi M. Desprès de Cracy a observé que puisqu'on voyoit Geneve se fortifier du côté de la France, & des troupes suisses s'avancer sur les frontières; que puisqu'on étoit bien convaincu que les républiques de Berne, de Geneve, de Soleure, ne voyoient qu'avec aversion la constitution française, il étoit sage de prendre des précautions : en conséquence, il a demandé qu'on envoyât des armes dans le département du Jura, & qu'on fit partir 3 mille hommes de troupes de ligne pour le pays de Gex. Il a demandé aussi que le comité diplomatique fût tenu de rendre compte du degré de confiance qu'on doit accorder au ministre de France auprès de la république de Suisse. Toutes ces propositions ont été renvoyées aux comités diplomatique & militaire. M. Vadier a manifesté son étonnement sur ce qu'on ne nommoit pas le gouverneur du dauphin, & qu'on ne mettoit pas à exécution le décret rendu contre M. Cordé. Nous desirons personnellement que la proposition de M. Vadier ait un prompt effet; car quelques journalistes nous ont associé à la responsabilité des comités de l'assemblée nationale, en accusant notre feuille d'être la cause de ce retard : nous les remercions

de l'honneur qu'ils daignent nous faire; mais trop d'honneur entraîne trop de soins.

Sur la proposition de M. Regnaud, le comité militaire a été chargé de présenter un rapport sur l'organisation des bureaux de la guerre, afin de prévenir les négligences des commis qui entravent les opérations les plus importantes.

La délibération s'est portée ensuite sur la constitution française : on en étoit resté hier à la question de savoir si les faillites & les insolvables seroient admis par la constitution au rang des citoyens actifs. Après de très-longs débats, où toutes les raisons ont été alléguées de part & d'autre, où on a soutenu, d'un côté, que cette disposition étoit impolitique & immorale, & de l'autre, qu'elle ne devoit pas être abandonnée à l'arbitraire des législatures, qui n'avoient pas le droit de déterminer les droits de citoyen, l'assemblée s'est trouvée au même point d'où elle étoit partie, & l'article du comité a été adopté tel qu'il étoit. En voici le texte :

V. Sont exclus de l'exercice des droits de citoyen actif,

Ceux qui sont en état d'accusation ;

Ceux qui, après avoir été constitués en état de faillite ou d'insolvabilité, prouvé par pièces authentiques, ne rapportent pas un acquit général de leurs créanciers.

L'opinion publique s'étoit manifestée contre le décret du marc d'argent : le comité l'avoit supprimé dans son projet. M. Thourêt a d'abord observé que puisqu'on avoit donné la plus grande latitude au choix des représentans du peuple, il falloit en assurer la sagesse, en présentant une garantie certaine de l'indépendance des élections; il a pensé qu'il étoit de l'intérêt de la nation de diriger sur les corps électoraux les précautions de la loi. C'est dans les assemblées électORALES, disoit-il, que repose plus spécialement le bonheur national, puisque ce sont elles qui nomment non-seulement les membres du corps législatif, mais tous les fonctionnaires publics. Jusques-là on a entendu M. Thourêt en silence; mais lorsqu'il a proposé pour condition d'éligibilité aux assemblées électORALES, une contribution de quarante journées, alors les murmures de quelques personnes se sont faits entendre. M. Pethion s'est présenté le premier pour combattre cette disposition; il a soutenu qu'on alloit diminuer le nombre des électeurs, & faire courir au peuple le risque de mauvais choix; il a pensé que la qualité d'électeurs étoit celle à laquelle un plus grand nombre aspireroit, & il a conclu en disant qu'il préféreroit la loi du marc d'argent au projet du comité.

M. Prugnon a rendu hommage à la suppression d'une loi qui prononçoit l'exclusion à une dignité à laquelle, il est vrai, tous les citoyens ne doivent pas parvenir; mais à laquelle ils doivent tous être appelés légalement. Louant ensuite les dispositions du comité, il a démontré que la fortune des électeurs devoit assurer la sagesse de leur choix. Leur intérêt, disoit-il, est une garantie, & il n'y a pas de caution meilleure. Il ajoutoit que lorsque le choix étoit fait sagement, les électeurs avoient tout fait pour le bonheur de la nation, *expeditum est omne concilium, si bene elegi*. Il a parlé ensuite des hommes qui cherchent une perfection chimérique dans la vague des abstractions; il les a comparés à des géomètres qui considèrent les surfaces sans épaisseur, & les lignes sans étendue. — M. Robespierre a combattu l'opinion défendue par M. Prugnon. Le projet du comité, selon lui, tend à changer l'esprit de la constitution. Il a pensé que le peuple n'étoit pas libre dans le choix de ses représentans, puisqu'il n'étoit pas même libre dans les choix des intermédiaires. Il s'est attaché à démontrer que l'article proposé étoit en contradiction avec la déclaration des droits; il n'a vu l'incorruptibilité que dans la classe des laboureurs & des citoyens dont les besoins n'excèdent pas la fortune. Comme cette divagation a fait naître quelques murmures, l'orateur s'est écrié : &

quoique ces idées soient morales, elles n'en sont pas moins dignes d'être présentées à l'assemblée nationale.

M. Robespierre s'est rétracté; après quoi il a repris la suite de ses raisonnemens. On nous parle de la garantie, disoit-il: & quel peuple jamais (je ne parle point de l'Angleterre ni de l'Amérique), quel peuple jamais a exigé des conditions semblables pour la représentation! Quelle étoit la garantie d'Aristide, qui subjuga tous les suffrages des Athéniens? Il n'auroit pas pu être électeur. Quelle auroit été la garantie de J. J. Rousseau? Il n'auroit pas été électeur. Il a fini, en disant qu'on exclueroit les électeurs qui avoient donné leur confiance à la législature actuelle. M. Roderer vouloit qu'on conservât le décret sur le marc d'argent dans toute son intégrité: il a cité, à l'appui de son opinion, le nouveau système des contributions, qui, selon lui, a quadruplé le nombre des éligibles. M. Baumetz a parlé ensuite avec beaucoup de force, pour démontrer la suppression du marc d'argent, & la nécessité de faire reposer la confiance nationale dans le choix des électeurs. Si l'auteur du contrat social étoit éloigné par la constitution du corps législatif, la nation auroit à se le rapprocher; mais je demande à qui il ne seroit pas indifférent de voir arriver dans cette assemblée un homme qui n'auroit pas été admis dans les assemblées primaires. Quel service peut rendre un citoyen en qualité d'électeur; au lieu qu'il peut tout en qualité de député.

Dans un royaume où malheureusement la plupart des citoyens ne sont pas propriétaires, si c'est le plus grand nombre qui gouverne, on doit craindre qu'on en vienne à attaquer ce qu'on a appelé à cette tribune l'aristocratie de la fortune... Qu'est-ce que les droits politiques, si ce n'est le pacte auquel tous les hommes se sont associés pour leur plus grand intérêt? On vous a dit qu'aucun gouvernement n'avoit admis la garantie dans sa représentation: on vous a cité la constitution d'Athene, où chacun avoit le droit de veiller à la chose publique; & celle de Lacédémone, dont le premier article commandoit à tous les citoyens de porter leur fortune au milieu de la place publique, afin d'y mettre le feu. Je l'aurai proposée à M. Robespierre.

S'il trouve que la contribution de 40 journées est contraire à la déclaration des droits, qu'il efface donc aussi les trois journées de travail pour être citoyen actif; car c'est encore une aristocratie. La vérité, la nature, la raison peuvent-elles exister avec 10, avec 3, plutôt qu'avec 40 journées? C'est ainsi qu'on veut nous conduire de l'absurde à l'absurde. Vous ne faites que déaturer mon opinion pour me calomnier, ainsi que les intrigans dont vous êtes l'organe, a dit alors M. Robespierre. Sans m'apercevoir que quelqu'un m'a interrompu, a continué M. Baumetz, je demanderai si c'est de bonne-foi qu'on nous a représenté les assemblées électORALES dévouées à l'ambition, au luxe, & à toutes les passions? Est-ce à un homme qui, en payant 30 liv. de contribution, auroit 180 liv. de rente, à qui on peut supposer tous les vices du luxe? Tous ces pitoyables raisonnemens sont repoussés par la logique des chiffres. Je demande encore une fois si ce n'est pas à ceux qui ont intérêt à obtenir une justice impartiale, à jouir d'une bonne administration, à avoir de bonnes loix enfin, à qui il appartient de choisir les représentans du peuple? Qui garantirait au contraire que les non propriétaires ne seroient pas des loix destructives des loix de la propriété, & des principes de la constitution; on a voulu nous faire en-

visager la fonction d'électeurs comme l'objet des vœux de tous les citoyens: mais n'avons-nous pas vu des électeurs qui, loin de regarder cette fonction comme glorieuse & désirable, sont venus ici nous demander un traitement? N'avons-nous pas vu, dans cette capitale même, le choix résulter de 200 électeurs: pourquoi? parce que vous avez donné la fonction d'électeur à ceux que leur travail en détourne.

MM. Barnave, Buzot, Fréteau ont encore parlé dans cette importante question; & après les débats les plus orageux, la décision a été ajournée. Nous reviendrons demain sur cette séance.

Faïement des six premiers mois 1791. Lettre C.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gènes, Londres, Livourne, Madrid, and Lyon.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 11 Août 1791.

Table with public effects prices including 22. des Indes, Portion de 1600 liv., Idem de 312 liv., Idem de 100 liv., Emprunt d'octobre, Empr. de d.c. 1782, Empr. de 125 millions, Empr. de 60 millions, Idem sans bulletin, Idem sorti en viager, Bulletins, and Caisse d'Escompte.

SPECTACLES.

- List of theatrical performances including Académie de Musique, Théâtre de la Nation, Théâtre Italien, Théâtre François & Opera Buffa, Théâtre François, Ambigu-Comique, Théâtre François, and Théâtre de Moliere.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, Quai Saint-Honoré, où doivent être adressés les souscriptions, lettres & avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, &c. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

LA m... apportée de 108... Touruk... jet de G... la joie l... superbe... double... cour, a... ont affi... remettre... des avis... Le Ve... cause au... Quoiqu... reconno... arrivés... instruite... ce royau... circonst... du nonc... quel exp... aussi pré... connu n... près du... M. de... publique... couleurs... du au pa... qui, en... n'étoit p... pelloit a... rapproch... français... dames de... qué que... que du... (Gente F... d'autant... avoit fait... Ex... D'après... entrepris... les avis...